



Accord de modification du mode de règlement

Dans le cadre du contrat d'affacturage qui nous lie avec la société EuroFactor, nous vous informons que pour améliorer nos process et simplifier vos démarches, ainsi que la gestion afférente, nous utiliserons la traite (LCRM) non-acceptée comme mode de règlement. Eurofactor présentera ainsi à votre banque une LCRM non-acceptée pour chaque facture émise et vous serez informé de la présentation en banque une dizaine de jours avant l'échéance prévue.

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire, et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Afin de simplifier la mise en place, nous vous serions reconnaissant de valider cet accord lors de votre ouverture de compte.

Toute l'équipe Voltané vous remercie pour la confiance que vous nous accordez.